



# CONCESSION DE SERVICE

COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

FOURNITURE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE DISPOSITIFS  
D’AFFICHAGE 2M<sup>2</sup> ET D’ABRIS-VOYAGEURS

## MÉMOIRE TECHNIQUE - Carnet n°3

### NOMBRE DE DISPOSITIFS D’AFFICHAGE PROPOSÉ

Date limite de réception des offres : Dimanche 12 mai 2024 à 17h00



L'article 6.2 du RC énonce les sous-critères d'attribution avec notamment la demande d'information concernant «Le nombre de dispositifs d'affichage proposé» pour 25 points.

Concernant l'emplacement des mobiliers, il s'agit d'une précision à apporter hors critères d'attribution. Ce dossier fait donc l'objet d'une annexe au mémoire technique (annexe n° 1), d'autant que l'article 7.2 alinéa 9 précise que c'est *«d'un commun accord que l'autorité concédante et le concessionnaire définiront ensemble l'implantation définitive des différents mobiliers urbains...».*

### Notre proposition

Nous proposons donc que la commune de SAINT-PEE-SUR-NIVELLE dispose pour l'affichage municipal de **20** dispositifs d'affichage 2m<sup>2</sup>.

Les 20 faces destinées à la communication de la ville se répartiront comme suit :

- 16 avec les mobiliers d'information 2m<sup>2</sup>
- 4 avec les 4 JEI (Journaux Électroniques d'Information)

Au total, la commune disposera de 20 dispositifs d'affichage 2m<sup>2</sup> (16 avec affiches + 4 digitaux).

À ces 20 dispositifs d'affichage qui serviront à la communication de la Ville, il convient de rajouter 12 abris-voyageurs publicitaires qui sont équipés de dispositifs d'affichage (auxquels, pour info, se rajouteront 4 abris-voyageurs non-publicitaires).



	
<b>16</b> <b>OCEAN FLAT</b>	<b>4</b> <b>JEI DIGITAL OCEAN</b>
	
<b>12</b> <b>OCEAN ABP</b>	<b>4</b> <b>OCEAN ABNP</b>